

Compte-rendu du Conseil des Enseignements du 23 mars 2026

Membres votants présents : Laurent MENARD, Darine ABI HAIDAR (départ à 17h), Mathilde BADOUAL, Yvonne BECHERINI, Christophe COSTE, Marc DURAND, Sylvie HENON, Francesco NITTI (départ à 17h30), Charlotte PY, Vincent REPAIN, Sebastien RODRIGUEZ (départ à 17h), Christophe BARRIERE, Tristan BAUMBERGER, Renaud BELMONT, Hubert HALLOIN, Quentin MOUCHARD, Marc-Antoine VERDIER, Christophe VOISIN, Yves CHANTEUX, Thomas LOOTGIETER, Gaspard PERNOT, Pierre PICHARD, Eliott RAMBEAU

Membres votants représentés : Anne ANTHORE (par Vincent REPAIN), Adrien BORNE (par Francesco NITTI), Floriane CANGEMI (par Yvonne BECHERINI), Caroline DEREK (par Charlotte PY), Sebastien RODRIGUEZ (par Vincent REPAIN après son départ)

Membres votants excusés : Adrien BORNE

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Raphaël GALICHER, Sarah HOVER

Membres invités permanents sans droit de vote excusés :

Laurent MENARD est président de séance.

Quentin MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Les documents de référence de la séance sont consultables sur le lien : [Documents CENS](#)

Ordre du jour

1. Nouvelle maquette Licence EPC-Préparation concours – discussion et vote
2. Modifications maquette DLPM – discussion et vote
3. Egalité, Diversité, Inclusion : actions à mener pour promouvoir les femmes dans nos parcours et favoriser leurs réussites – discussion
4. Retour sur la gestion de la fraude
5. Points divers

La séance débute à 14h10.

1. Nouvelle maquette Licence EPC-Préparation concours – discussion et vote

Vincent présente le syllabus et la nouvelle maquette (documents en ligne) pour la nouvelle licence EPC, suivi d'un ensemble de discussions. La maquette sera validée lors de la CFO du 10 avril. Vincent rappelle la présentation du dernier CENS, à savoir les réformes de la formation des enseignants sur les dernières années et la dernière en date avec un concours en fin de L3 et non plus en fin de M2.

Le concours (mi-mars/mi-juin), en fin de L3, sera sur un mode d'examen majeur/mineur de rapport 90/10. L'oral et la partie pratique du concours ne concerneront que la discipline majeure. La nouvelle répartition des poids des disciplines au concours peut entraîner une forte disparité dans les compétences d'enseignements en physique et en chimie. La note éliminatoire en chimie est de 1/20. Le nombre de candidats chaque année à se présenter au concours est inférieur au nombre de postes ouverts. Au niveau de la licence EPC, il y a 12 candidat·e·s cette année.

L'objectif affiché de la réforme est de favoriser l'attractivité de la formation et du métier d'enseignant. Cela passe par un cursus universitaire court avant l'entrée dans la fonction publique (3 ans – licence EPC) puis une formation rémunérée (M1 & M2) en alternance avec des mises en application devant les élèves. Le nombre de places aux concours est fixé, mais pas la répartition entre les domaines, qui reste une inconnue importante. Cette année en EPC, il y a 5 étudiant·e·s inscrit·e·s en majeure chimie et 7 en majeure physique.

Une discussion a lieu sur le nombre d'étudiant·es inscrit·es en licence EPC. Il en ressort que le vivier d'étudiant·e est assez limité. Et que la création d'un parcours spécifique EPC n'est pas possible pour un aussi faible nombre d'étudiant·es. La nouvelle maquette EPC prévoit que le parcours Physique sera toujours mutualisé (dès la L2) avec la double licence physique chimie. Cela implique un nombre de places EPC autour d'une dizaine d'étudiant·e·s par an.

Kristina indique que le DU « prépa CAPES », ouvert aux étudiant·e·s licencié·e·s, mais pas lauréat du concours, permettra de suivre à la carte l'ensemble des UEs de la licence EPC. Une alerte est néanmoins mise sur les TPs avec une limite capacitaire de 32 maximum. Le problème de place pourrait être régulé avec une sélection des dossiers EPC/DLPC et DU afin de garantir les 32 places maximums. Lors de la discussion, la question a été posée de savoir s'il était possible à un étudiant de L3 de suivre la L3 EPC. Vincent indique qu'il sera très difficile de rendre les UE prépa concours accessible aux autres parcours.

Vincent présente en détail la nouvelle maquette de la licence EPC. L'objectif de cette nouvelle maquette EPC est de continuer à former de futurs enseignant·e·s, sans déficit de compétence dans les deux domaines d'exercices, à savoir la physique et la chimie. Seul le parcours Physique de la licence EPC sera accessible sur Parcousup. Les étudiant·e·s de L1 seront tou·te·s inscrit·es à l'UFR de physique. Un parcours Chimie est créé à partir de la L2, avec possibilité de recrutement complémentaire par Ecandidat. Les étudiants inscrits en L2/L3 à l'UFR de Physique sont ceux présentant uniquement le concours majeur physique. Les deux parcours sont très majoritairement mutualisés.

Le syllabus de la nouvelle maquette est disponible sur l'espace partagé du CENS.

Au niveau du S1 : par rapport à l'ancienne maquette, les UEs MTU, Introduction à la physique numérique et TEDS sont remplacées par IMP et Chimie expérimentale et enjeux sociétaux. Le CENS alerte sur l'allègement important du nombre d'heures affecté à IMP (48h en parcours Phy, 24h en parcours EPC) avec le risque que les outils mathématiques indispensables ne soient pas acquis. Au niveau du S2 : les UE sont mutualisées avec la DLPC, sauf pour l'UE Physique 2 (Chimie) organisée par l'UFR Chimie.

Au niveau du S3/S4 :

- Dans le parcours Chimie, il n'y a plus de physique expérimentale ;
- UE Electromagnétisme est allégé (retrait de l'électrocinétique → 58h vs 96h) ;
- TEDS de l'UFR Chimie (hors EdT DLPC, car incompatible) ;
- Il n'y a pas eu de réduction de la partie thermodynamique physique, contrairement à ce qui était suggéré par l'UFR Chimie dans la version présentée lors du dernier CENS ;
- UEs physique expérimentale 2/3 et Algorithmique et programmation inchangées
- UE ondes et vibrations allégée (uniquement tome 1 et 2 ; 48h vs 80h) ;
- UE « Préparation aux concours de l'enseignement 1 » peut être utilisé pour compléter des notions si nécessaire (répartition 50/50 entre physique et chimie).

La réduction du nombre d'heures dans les UEs a été faite afin de garantir un socle commun entre les parcours physique et chimie. Les étudiant·e·s sont fortement invités à suivre les UE Electromagnétisme et ondes et vibrations dans leurs totalités. Cela ne pose pas de problème d'emploi du temps car la totalité de l'UE est déjà planifiée pour le groupe DLPC dans lequel sont intégrés les EPC.

Au niveau du S5/S6 :

- UE mécanique quantique faite par UFR Chimie, différenciée des DLPC ;

- Autres UEs de physique (Optique ondulatoire, Mécanique des fluides, Physique par les capteurs et traitement du signal) identiques à celles de la licence de physique
- Prépa concours 2 : 32h communes physique/chimie + 32h spécifiques physique – sous forme ce CTD ;
- UE communication scientifique : projet wiki en chimie, nécessitant de libérer du temps dans le semestre ;
- UE transverse/libre : possibilité de sport, Energie&Climat, ... ;
- UE Prépa concours 3 : 60h majeur (TP/oral) + 18h (oraux, éthique ...).

Concernant la poursuite d'étude en M1/M2, les lauréats au concours suivront le master M2E de Sorbonne université. Pour rappel, des heures d'enseignements sont effectuées dans le master par UPCité, mais en dehors d'une convention. Une discussion a eu lieu sur l'inscription administrative des élèves fonctionnaires à l'INSPE ou à Sorbonne Université, avec une réflexion à avoir sur une possible demande de réversion vers UPCité.

Rappel des surcoûts sur la charge d'enseignement pris en charge par l'UFR Physique pour la licence EPC par rapport à l'ancienne maquette (UEs Préparations concours) :

- S4 : 30h CTD
- S5 : 64h CM
- S6 : 60h TP/TD + 9h CTD
- Coût total UFR Physique : 205 heqTD

Laurent affiche la charge d'enseignement liée à la formation des enseignants. Il y avait environ 750heqTD à redistribuer sur les nouvelles formations, suite à la disparition du parcours de professorat des écoles ouvert en L3 MIASH et du master MEEF (CENS du 10 juin 2025). La répartition initialement prévue et les besoins finalement affectés sont les suivants :

- 300 heqTD pour EPC → 205 heqTD
- 200 heqTD pour AGREG externe
- 200 heqTD pour la didactique du M2E → 128 heqTD (CENS 26/02/26)

Cela laisse une marge de 200-220 heqTD pour des ajustements en cours de mandat. Néanmoins, la réforme des études de santé risque de fortement augmenter la demande d'enseignement.

Mise au vote : Validation de la nouvelle maquette EPC

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 15h20

Vincent se charge de formaliser la maquette dans le format demandé par le service formation.

Mathilde va vérifier le document pour qu'il soit proposé à la CFO du 10 avril

Discussion autour du passage en mode sélectif du recrutement sur ParcoursSup du parcours EPC pour la rentrée 2027/2028.

Le recrutement actuel EPC sur ParcoursSup est une difficulté compte tenu du niveau très hétérogène des candidatures. Néanmoins, la possibilité est donnée à des parcours atypiques de suivre la formation et de passer le concours. L'autre difficulté est le vivier de candidat·e·s limité. Le paramétrage actuel de ParcoursSup ne permet pas à des candidat·e·s d'autres régions d'intégrer la formation, en raison de malus en fonction de la localisation géographique. Le passage en mode sélectif permettrait d'annuler cette restriction géographique tout en permettant au responsable de parcours de maintenir des recrutements de dossiers atypiques.

Caroline indique que l'éducation nationale n'arrive pas à recruter des enseignants. Il complète les effectifs par des vacataires sans formation d'enseignants. Toute personne formée, au moins en partie, à la physique chimie sera toujours mieux que l'absence complète de formation. Vincent répond qu'il est

d'accord avec ces propos et que la sélectivité n'a pas objectif de rendre la formation élitiste, mais de permettre un recrutement hors Île-de-France. Les chimistes portent la demande de modification du mode de recrutement afin d'attirer les parents, qui cherchent en premiers lieux des formations sélectives, qui ont un impact non négligeable sur le choix des élèves sur ParcoursSup. D'après le retour d'expérience des salons, l'effet négatif (censure des étudiant·e·s à candidater) est faible devant l'impact positif sur les parents.

Néanmoins, la demande de modification en mode sélectif a tout de même peu de chance d'être acceptée par le rectorat, qui souhaite limiter le nombre de filières universitaires sélectives. L'an dernier, toutes les demandes de modifications sur les recrutements, notamment le passage de 30 à 20 places en LAS ont été refusées par le rectorat. Le paramétrage de ParcoursSup a lieu en octobre pour la rentrée 2027.

Mise au vote : demande de passage en filière sélectif à 10 étudiant·e·s pour la licence EPC pour la campagne ParcoursSup pour la rentrée 2027/2028

Vote : approuvée à la majorité absolue des suffrages exprimés ; 1 contre

Heure 15h32

Point sur le DU « prépa CAPES » (diapositive 14 de la présentation)

Kristina fait un point sur le DU « prépa CAPES », ouvert aux étudiant·e·s licencié·e·s, mais pas lauréat du concours. Les modules sont en mutualisation complètes avec EPC, aucune création de cours. Inscription aux UEs de préparation concours avec la possibilité de suivre à la carte d'autres UE de la licence EPC. Il s'agira d'un petit groupe ne nécessitant pas l'ajout d'un groupe TD/TP. Il existe 3 formes possibles pour cette formation : DU / FQ / Préparation concours.

Une demande de création d'une FQ spécifique a été transmise à la présidence, qui l'a pour l'instant bloquée. Il a été demandé de privilégier la création d'un DIU commun avec INSPE Paris et Sorbonne Université. La partie chimie de INSPE Paris et SU souhaite la création d'un parcours dédié nécessitant des ressources importantes. L'une des motivations est que, suite aux réformes, le personnel INSPE se retrouve avec un manque d'heures d'enseignement important. A l'inverse, les UFR de physique et de chimie d'UPCité et la physique de SU restent favorables à une formation à la carte qui présente l'avantage principal de la mutualisation pour réduire son coût, compte tenu des effectifs limités attendus. Le risque pour UPCité de ne pas participer au projet de l'INSPE serait de perdre en visibilité face à SU, qui assurerait le M2E et potentiellement le DIU. Une réunion organisée par la VP formation est prévue le 27 mars avec les différentes UFR sur les préparations aux concours pour les non-lauréats. Un retour avec discussion aura lieu lors du prochain CENS. L'objectif est toujours d'ouvrir la nouvelle FQ à la rentrée 2026.

2. Modifications maquette DLPM – discussion et vote

Marc Durand présente les modifications de la maquette DLPM. Les détails de la nouvelle maquette sont disponibles sur l'espace partagé du CENS. Les modifications sont surlignées en jaune. La demande de modification intervient à la demande de l'UFR Maths, qui a obtenu une autorisation exceptionnelle de modification avant la mi-contrat de la maquette. L'UFR Maths a fait le constat qu'il manquait une UE (Anneaux et corps) afin que les étudiants qui le souhaitent puissent continuer sereinement en Master de Mathématiques.

La proposition est de mettre aux choix deux colorations :

S5 :

- ECUE Groupes et actions – coloration mathématique
- ECUE Projet de Physique expérimentale – coloration physique

S6 :

- ECUE Anneaux et corps – coloration mathématique

- 2 UE optionnelles – coloration physique
Les contraintes d'emploi du temps vont restreindre les UE optionnelles disponibles.

Une discussion a eu lieu sur le devenir des étudiants de la DLPM après le L3. Cela fera l'objet d'une discussion spécifique lors d'un prochain CENS. Actuellement la répartition est de 1/3 en maths, 1/3 en physique et 1/3 en école d'ingénieur. Aucun étudiant ne poursuit pour l'instant ses études dans nos masters physique.

Dans le même contexte, une réflexion pourrait avoir lieu sur le renforcement en mathématiques dans le cadre du magistère. Une partie des étudiants du magistère, comme ceux de la DLPM, quitte en effet la physique pour partir en maths théorique ou alors vers le double master Maths-Physique de SU. L'opportunité de créer ce type de parcours à UPCité pourrait être discutée.

Mise au vote : validation des modifications de la maquette DLPM

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 15h58

3. Egalité, Diversité, Inclusion : actions à mener pour promouvoir les femmes dans nos parcours et favoriser leurs réussites – discussion

Sarah Houver, référente Egalité Diversité Inclusion pour l'UFR de physique présente des données chiffrées sur la représentation et la réussite des étudiantes dans nos parcours (disponible dans l'espace partagé du CENS).

La part des candidates en physique sur Parcoursup, hors LAS, était stable autour de 30% de 2018 à 2020 puis a augmenté jusqu'à atteindre autour de 40% dès 2022. La courbe semble s'infléchir pour se stabiliser autour de 40-42%. Les pourcentages de candidates et d'étudiantes admises en L1 sont très proches, sauf en 2021 et 2025 avec une sous-représentation importante des étudiantes (32% inscrites en L1 pour 42% candidates sur Parcoursup en 2025).

Une discussion a eu lieu autour des possibilités de favoriser le recrutement d'étudiantes en L1. Sarah rappelle que les chances de poursuites d'études pour les femmes sont déjà plus faibles que pour les hommes. L'UFR Maths/Info semble avoir réussi à mettre en place une majoration sur les dossiers des candidates à Parcoursup. Cela implique d'extraire les données de Parcoursup et d'effectuer une analyse spécifique.

Sur les courbes du pourcentage d'étudiantes dans les différentes années des parcours physique, il apparaît que le taux d'étudiantes est stable autour de 36% sur la période L1-L3, mais chute à 26% en M1. Une réflexion doit avoir lieu sur les possibilités d'améliorer le taux d'étudiantes en M1. L'augmentation du recrutement en L1 ne semble pas impliquer forcément une augmentation en M1 des étudiantes.

Les taux de réussite des étudiantes sur les années L1 à L3 sont similaires entre femmes et hommes. À l'inverse, le taux de réussite des étudiantes en M1 est bien supérieur avec 80% de réussite contre 60% pour les hommes. Cela semble montrer que les étudiantes inscrites en M1 trouvent un environnement de travail favorable à leurs développements. Une étude approfondie pourrait être menée afin de voir la proportion d'étudiantes de nos L3 sur le nombre d'étudiantes recrutées en M1.

Sara est revenue sur ses questions initiales :

- « Quel est le nombre de candidates demandant à intégrer l'UFR de physique ? »
Sara va affiner les chiffres sur les recrutements autres que L1, avec la L3 et le M1 en particulier.
- « Quel pourcentage d'étudiantes dans les différents parcours ? »
L'analyse montre un décrochage du nombre d'étudiantes en M1. Une présentation détaillée par sous-parcours peut être proposée pour essayer de mieux comprendre.

- « Quel est le taux de réussite des étudiantes par rapport aux étudiants ? »
Le taux de réussite est sensiblement similaire en licence, mais nettement supérieur en M1.

Sara propose des actions concrètes à mettre en œuvre :

- Maintenir le taux de recrutement d'étudiante en L1 au moins égal au taux de candidates sur Parcoursup. Les données disponibles permettraient d'effectuer cette sélection genrée.
- Favoriser l'intégration en mettant en place le marrainage entre étudiantes en particulier entre M1/L3 pour améliorer la poursuite d'études des étudiantes de L3 en M1
- Rajouter dans les consignes des examens écrits ou oraux, qu'il n'y a pas de différence de réussite entre femmes et hommes à l'examen. Des études montrent que cela a un impact immédiat et améliore le taux de réussite des étudiantes.
- Récupérer des informations sur le ressenti des étudiantes auprès des tutorats. En fonction des retours, envisager la mise en place de tutorat en non-mixité

4. Règles de décharges d'enseignement sur contrat – discussion et vote

Ce point est reporté à un CENS ultérieur.

5. Retour sur la gestion de la fraude – discussion

Laurent est revenu sur les propositions du dernier CENS, autour de trois axes : adaptation, prévention et répression.

Discussion autour de l'adaptation :

- Réaliser des oraux ; difficile en licence, mais possible en master ;
- Réaliser des oraux en complément d'une note écrite : pour rappel l'UFR Maths propose dans les MCCC de réaliser un oral pour toute note écrite au-delà d'une note seuil. La note seuil est garantie, mais les points supplémentaires sont obtenus uniquement par l'épreuve orale ;
- Modifier les modalités d'évaluation : tester les acquis fondamentaux des étudiants non substituables à l'IA.

Discussion autour de la prévention :

- Édition d'une charte des règles d'examen avec les risques encourus en cas de fraude
Laurent se charge de sa rédaction ;
- Édition d'une note à destination des surveillants sur les bonnes pratiques d'organisation des épreuves (risque encourus en cas de fraude, demander à mettre les sacs à l'entrée ...) ;
Laurent se charge de sa rédaction ;
- Demander la présence de surveillants supplémentaires pour les épreuves terminales
Raphaël rappelle que le dossier vacataire pour uniquement de la surveillance est complexe et peu fortement freiner les possibilités de recrutement. Charlotte précise que dans le cadre de la L2 MedPhy, le même vacataire assure 4 surveillances d'examen au S3. Un point sera fait avec la foire afin de suivre les demandes et d'estimer son coût ;
- Imposer un placement des étudiant·e·s dans les amphithéâtres, avec une répartition d'1 rang sur 3, si possible. Il n'y a pas de numéros dans les amphithéâtres, mais la possibilité de récupérer le plan avec places numérotées. Une demande devra être formulée aux services centraux. Le placement sera pris en charge au niveau de la scolarité au moment de la convocation ;
- Possibilité de projeter une partie du sujet (uniquement figure ou tableau), afin de limiter les possibilités de recourir à l'IA lors de l'examen ;

- Acheter un détecteur d'ondes radiofréquences, à des fins dissuasives
Laurent attend les retours d'expérience, mais souhaite le tester lors d'un examen.

Discussion autour de la répression :

- Systématiser le dépôt d'un dossier devant la commission de discipline
- Édition d'une notice méthodologique pour la rédaction des pièces constitutives du dossier disciplinaire (PV d'incident, cadre réglementaire, pièces justificatives, description précise de la suspicion ...)

Laurent se charge de la rédaction de la notice afin d'améliorer la recevabilité des dossiers.

6. Points divers – discussion et vote

6.1 Discussion autour du retour de la CFO du 20 mars.

- L'association « Synapsis » portée par des étudiant·e·s de SDV, a pour vocation de réfléchir à l'usage de l'IA dans le cadre universitaire et de favoriser un lieu d'échange entre étudiant·e·s et enseignant·e·s. Il serait intéressant que les associations étudiantes des autres UFR participent.
- Dans le cadre des démarches de l'Université autour de l'IA, un groupe de travail est créé au sein de la Faculté des sciences. Une première réunion est prévue courant avril. Jaysen Nelayah représente le corps enseignant pour l'UFR. Laurent va lancer un appel aux étudiant·e·s des instances représentatives de l'UFR pour trouver le représentant étudiant de ce groupe de travail.
- La réforme des études de santé devrait être mise en place pour la rentrée 2027. La version finale de la réforme devrait être présentée pour octobre 2026. Une réunion au ministère aura lieu le 1^{er} avril pour communiquer les décisions après arbitrage aux différents VP. Les directeurs d'UFR sont conviés à une séance de restitution le 8 avril. La réforme devrait donner un poids équivalent (50/50) entre le disciplinaire et la partie santé. Une mise en place de la réforme impacterait probablement fortement la charge sur notre service.
- Laurent présente le calendrier de modifications des maquettes et MCCCs, dont le détail est disponible sur l'espace partagé du CENS. Plusieurs modifications sont possibles, avec une temporalité différente :
 - Modifications exceptionnelles : selon le calendrier national ;
 - Création de parcours L1 ou M1 : vote CFO au plus tard en juillet de l'année N-1 pour une rentrée à l'année N ;
 - Création de parcours hors L1/M1 : vote CFO au plus tard en avril de l'année N-1 ;
 - Modifications majeures des structures d'enseignement : une seule fois à mi-contrat, et applicable pour la rentrée 2027 – vote au plus tard à la CFO d'avril 2027 ;
 - Modifications mineures : vote chaque année à la CFO de juillet de l'année N-1 ;
 - MCCCs spécifiques : chaque année au plus tard à la CFO de juillet de l'année N-1.

6.2 Modifications maquettes 2026-2027

Francesco Nitti présente les modifications demandées pour les différents masters.

Concernant le M1 physique fondamentale et appliquée :

- Changement répartition volume horaire UE « Matériaux innovants » : passant de 8hTD + 20hTP à 28h TP – modification mineure ;
- Changement nom UE « information quantique » suite à une erreur de typographie – modification mineure.

Concernant le M2 ICFP :

- Suppression des UEs « Electrons in Solids: Fundamentals and Experiments » et « Electronic transport and superconductivity » / Création des UEs « Electronic transport » et « Superconductivity » (parcours physique de la matière condensée et physique quantique) - modifications majeures ;
- Suppression du bloc thématique au choix « physique quantique I » (parcours physique quantique) et transfert des UEs associées dans le bloc « Physique Quantique » (anciennement bloc « physique quantique II ») – modifications majeures.

Concernant le M2 Acoustique physique :

- Modifications de la maquette afin qu'elle soit similaire à celle de Sorbonne Université – modifications majeures ;
- Les modifications de noms d'UEs et de distributions des enseignements dans l'année n'entraînent aucun surcoût pour l'UFR.

Mise au vote : validation des modifications des maquettes des masters

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 17h15

6.3 Demande de modification d'heures par G. BLANC pour l'UE Énergie et climat

Lors de la modification pour la nouvelle maquette, une erreur de report a réduit le volume horaire de l'UE Energie et Climat (12hCM au lieu de 20hCM + 10hTD). Cela a entraîné la suppression d'intervenants extérieurs hors physique. La demande de G. Blanc concerne à la fois l'ajout d'un projet en demi-groupe (8h) pour compenser la perte des 8h de CM et d'étaler l'UE sur l'ensemble du semestre. Cette demande entraînerait un surcoût de +98heqTD pour l'UFR.

Après discussions avec les responsables de parcours, les propositions faites sont :

- Ajout de 8h de projet pour le parcours physique, mais pas pour les autres parcours (contrainte d'emploi du temps) ;
- Maintien de l'UE sur la 2nd partie du semestre, car étalement impossible à mettre en place (contrainte d'emploi du temps et de gestion pédagogique) ;
- Modifications mises en œuvre pour la rentrée 2026-2027.

Ces modifications entraînent un surcoût de +42heqTD à l'UFR par année.

Mise au vote : validation de l'ajout de 42heqTD à l'UE Énergie et climat dès la rentrée 2026/2027

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 17h18

6.4 Demande d'ajustement au niveau de la foire

La demande concerne le M1 MEEF pour l'adaptation de l'UE Physique expérimentale du S1 nécessaire à l'accueil des L3 EPC – préparation au concours du CAPES. La demande pour le S2 a été faite au CENS du 06 novembre 2025. Ces modifications entraînent un surcoût de +12heqTD à l'UFR, uniquement pour l'année en cours.

Mise au vote : validation d'une augmentation de 12heqTD du volume horaire de l'UE Physique expérimentale du S1 du M1 MEEF de manière transitoire

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 17h20

6.5 Modifications des MCCCs du Magistère

Sarah Houver propose d'introduire une note moyenne plancher de 12/20 sur la moyenne de l'année ainsi que le résultat ADMIS sur les options liées aux magistères (possibilité maintenue d'admission par le jury) pour valider son année magistère. L'autre modification concerne le calcul de la note du DU pour la mention (1/7 de la note induite par les options magistères)

Seule la règle sur la moyenne de 12 sera appliquée dès cette année car c'est la seule à avoir été communiquée aux étudiants.

Mise au vote : modification des MCCCs du Magistère

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 17h30

6.6 Supplément au diplôme 25-29 licence FIP – document dans l'espace partagé du CENS

Le supplément au diplôme détaille la nature, le niveau, le contexte et le contenu des études suivies pour la licence FIP.

Mise au vote : validation du supplément au diplôme licence FIP

Vote : approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Heure 17h32

6.7 Fonds d'intervention pédagogique facultaire 2026

L'appel d'offre a été lancé par la faculté en février 2026.

- Financement :
 - 235 k€ (modernisation des TP, intégration de technologies numériques et instrumentales innovantes et développement technologie immersive) ;
 - 15 k€ (journée, forum et concours à destination des étudiants) ;
- Date limite proposition à la faculté : 28 mars ;
- Demandes reçues par l'UFR : 95 k€ (TPs expérimentaux et numériques) + 2.6 k€ (tournoi international de physique).

L'UFR va faire remonter les demandes les plus attractives à hauteur de 50 k€ (TP semi-conducteurs ; TP quantiques et nanosciences ; TP ondes et vibrations). La somme obtenue sera complétée par nos ressources propres (appels à projets internes juin et septembre) afin d'essayer de financer le maximum de demandes.

6.8 Nouvel itinéraire du M2 ICFP « Physics of energy and climate dynamics » - document dans l'espace partagé du CENS

Une discussion a été ouverte depuis 1 an sur la création d'un nouvel itinéraire au sein du M2 ICFP et la mise en place d'une convention de partenariat avec l'UFR de Physique. La thématique est intéressante et IPE a confirmé la possibilité de synergie sur des modules transversaux (IPE) et fondamentaux (ICFP). Le vivier d'étudiant·e·s pour ce parcours reste limité et l'articulation avec le parcours ICFP Matière Molle et BioPhysique doit être regardée.

D'un point de vue enseignement, l'UFR serait impliquée dans la création d'un cours « Bifurcations et dynamique complexe » par Bruno ANDREOTTI, pour un volume autour de 30-40heqTD.

Dès que le volume d'heures sera défini, une discussion et un vote seront planifiés au prochain CENS.

La séance est levée à 17h43.